



Procès-verbal
Réunion du Conseil communautaire
du lundi 8 avril 2024
à 18 h 00
A Courcelles-Chaussy

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18 heures 00, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente Courcelles-Chaussy, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI MM. Luc GIAMBERINI, Etienne LOGNON, Guillaume BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. Armand KLEIN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Me Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Gérard BORNEMAN
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
--------------	-----------------------

COURCELLES-CHAUSSY : Mme Peggy RASQUIN, Mme Armelle REISER-LAGRUE, M. Jean-Paul LARISCH
 COURCELLES-SUR-NIED : M. Fabrice MULLER
 SAINT HUBERT : Mme Sylvie RICHARD

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Jean-Paul LARISCH a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Fabrice MULLER a donné procuration à Mme Claudine GLOTTIN pour tous les points à l'ordre du jour.
 Mme Armelle REISER-LAGRUE a donné procuration à M. Guillaume BERNEZ pour tous les points à l'ordre du jour
 Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Delphine BERGER est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 mars 2024

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil Communautaire,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 12 mars 2024

Ordre du jour :

N°	Compétence	Objet de la délibération
1	FINANCES	VOTE DES TAUX DE TAXES
2	FINANCES	BP ASSAINISSEMENT
3	FINANCES	BP PRINCIPAL
4	FINANCES	BP EAU
5	FINANCES	BP OM
6	FINANCES	BP SPANC
7	FINANCES	BP ZA AVANCY
8	FINANCES	BP ZA COINCY
9	FINANCES	BP ZA COURCELLES
10	FINANCES	BP ZA MONTROY
11	FINANCES	BP ZA RETONFEY
12	FINANCES	BP ZA AVANCY

13	FINANCES	ACTUALISATION DES PROVISIONS BUDGETAIRES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR
14	MOBILITES	Adoption du Schéma Directeur Cyclable de la CCHCPP
15	PERSONNEL	AMICALE : Demande de subvention 2025
16	PCAET	Présentation et vote de la stratégie PCAET
17	ZAENR	Présentation des ZAENR à l'échelle de l'EPCI et débat
18	MUTUALISATION	Tarifs 2024
19	DIVERS	

Le Président explique que les points financiers seront présentés au Conseil Communautaire du 12 avril à 15 heures à Vrémly

POINTS : Le point 1 devient donc le point 14

1) Mobilités : Adoption du schéma directeur cyclable

DCC N° 2024_38 Mobilités : Adoption du schéma directeur cyclable

Le Président informe l'assemblée :

Le Pacte territorial de relance et de transition énergétique (PTRTE) signé en 2021 entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) définissait plusieurs orientations pour le territoire, dont celle de « Faciliter l'accessibilité du territoire par des modes de déplacement alternatifs et plus respectueux de l'environnement ». Afin de répondre à cet objectif, la CCHCPP s'est engagée en 2023 dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) ainsi que d'un Plan des Mobilités Simplifié (PDMS). Le SDC est un outil de planification permettant de définir un programme d'actions à mettre en place pour améliorer et encourager la pratique du vélo. Il est constitué d'un diagnostic et d'une stratégie déclinée en programme d'actions, et s'articule autour de trois piliers : les infrastructures, les services et la culture autour du vélo.

Dans le cadre de la convention partenariale entre la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange et l'AGURAM (Agence d'urbanisme des agglomérations de Moselle) approuvée par la délibération du 05/07/2023 n° 73/2023, les fiches-actions du Schéma Directeur Cyclable ont été finalisés par l'AGURAM suite au travail mené en Commission Mobilités douces présidée par Eric GULINO, Etienne LOGNON et Fabrice MULLER, Vice-Présidents en charge de la Commission, et les services de la CCHCPP. Le Schéma Directeur Cyclable est le fruit de 2 réunions de la Commission Mobilités douces (20 juin 2023 et 6 décembre 2023), d'un atelier avec les élus (mutualisé avec le projet de territoire) le 28 juin 2023 et d'un atelier d'amendement et de validation des fiches-actions avec les Vice-Présidents de la Commission (9 janvier 2024). La démarche d'élaboration du SDC a fait l'objet de 2 phases de consultation des communes : du 25/09/2023 au 16/10/2023 pour le diagnostic et la proposition de maillage, et du 08/12/2023 au 05/01/2024 pour les fiches-actions.

Suite à l'atelier SDC mené le 28 juin 2023,

Suite aux différents avis émis par la Commission Mobilités douces le 6 décembre 2023 et le 27 mars 2024,

Suite aux retours des communes lors des deux phases de consultation susmentionnées,

Considérant l'intérêt pour la CCHCPP de se doter d'un document de planification de sa politique cyclable,

Considérant le diagnostic et le maillage du SDC, présenté aux membres de la Commission Mobilités douces en date du 6 décembre 2023,

Considérant les orientations et objectifs nationaux, régionaux et suprarégionaux (SCoT), ainsi que les autres démarches en cours (projet de territoire, PTRTE, PCAET, PDMS...),

Le Président propose à l'assemblée d'adopter l'intégralité du Schéma Directeur Cyclable (Diagnostic, maillage et plan d'actions).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- **de retenir** le Schéma proposé pour lancer les études.

Présentation par Frédéric HAPPE, des phases d'étude et du programme d'action

M. HOUPERT : rappel que les voies vertes ont un statut particulier.

M. Messin explique que les voies vertes sont dans le code de la route, il ajoute aussi que dans le futur il faudra voir si les sites propres créés sur le ban des communes représentent un gain en DGF et demande une formulation « retenir le schéma proposé pour lancer les études »

Roland CHLOUP précise qu'il s'agit d'adopter le schéma de principe pour commencer les études, chaque tronçon étudié devra faire l'objet d'une délibération.

2) Personnel : Amicale demande de subvention

DCC N°2024_39 Personnel : Amicale demande de subvention

Les membres de l'Amicale du Personnel de la CCHCPP souhaitent renouveler pour l'année 2025 leur demande de subvention.

Pour rappel, cette subvention concourt dans sa grande majorité au financement des éléments suivants :

- Adhésion au CNAS 10560 €
- achat des cadeaux 9600 €
- Achat de paniers garnis : 1200 €
- subvention de fonctionnement 2000 €

Soit 23360 €

Un courrier de demande de subvention est donc annexé Il est à destination du DGS de la collectivité afin que ce point puisse être également inscrit à un prochain conseil communautaire avant le vote des budgets de la collectivité

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accorde** une subvention de 23360 € à l'Amicale du personnel.

3) PCAET : Présentation et vote de la stratégie

DCC N°2024_40 PCAET : Présentation et vote de la stratégie

Le Président informe l'assemblée :

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange, démarche engagée à travers la délibération du 11/04/2022 n° 56/2022, la stratégie du PCAET a été finalisée par la Commission PCAET présidée par Delphine BERGER, Vice-Présidente en charge du PCAET, et les services de la CCHCPP. Cette stratégie est le fruit de 3 réunions de la Commission PCAET (20 mars 2023, 27 avril 2023 et 11 octobre 2023).

Les principaux éléments du diagnostic du PCAET ainsi que ladite stratégie sont présentés à l'assemblée par Frédéric Happe, Chargé de mission Environnement, Climat et Mobilités à la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Suite aux différents avis émis par la Commission TVB conjointe TVB/PCAET du 11 octobre 2023,

Considérant le diagnostic du PCAET, présenté aux membres de la Commission PCAET en date du 13 février 2023, puis en réunion publique le 31 mars 2023, et enfin mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes le 24 avril 2023, après plusieurs réunions de la commission.

Considérant les objectifs nationaux, régionaux et suprarégionaux (SCoT), ainsi que les autres démarches en cours (projet de territoire, PTRTE, SDC, PDMS...),

Considérant l'avis positif émis par les services de l'Etat pour cette stratégie, en date du 16/01/2024,

Le Président propose à l'assemblée de valider cette stratégie, afin qu'elle guide l'élaboration du Plan d'actions du PCAET.

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité :**

DECIDE :

- de valider la stratégie du PCAET

4) ZAENR : Présentation des ZAENR à l'échelle de l'EPCI et débat

DCC N°2024_41 : ZAENR débat

Présentation des retours ZAENR suivi d'un débat

Un diaporama est présenté expliquant les enjeux de la démarche.

Lors du débat, M.MESSIN explique qu'il se voit mal imposer implicitement des zones à ses habitants Roland CHLOUP rassure l'assemblée en précisant qu'une zone non définie pourra quand même être développée ! Ce n'est pas encore une obligation dans les documents d'urbanisme.

Par contre les ombrières seront obligatoires pour les parkings de 1500 m² à 10.000 m² avec au moins 50% de la surface couverte en panneaux avant 2028.

Il est à noter qu'aucun méthaniseur n'est proposé

Le Conseil prend acte du débat

5) MUTUALISATION : fixation des tarifs 2024

DCC N°2024_42 Mutualisation tarifs à compter du 1^{er} mai 2024/ contrôle des PEI à partir du 1^{er} janvier 2025

Suite à la réunion de la commission mutualisation en date du 28/03/2024 ,

Il est proposé d'actualiser à compter du 1^{er} mai les tarifs des prestations.

A savoir :

- 19 € l'heure d'agent sans équipement thermique ou technique
- 21 € l'heure d'agent avec équipement thermique ou technique
- 5 € la fiche de paie à façon

De plus, il est proposé que la CCHCPP prenne en compte à partir du 1^{er} janvier 2025 le contrôle obligatoire des poteaux d'incendie (PEI), il ne s'agit bien que du contrôle, les mises aux normes restant à la charge des communes.

Christian PETIT souhaite savoir si pour les remises en état peut on faire intervenir quelqu'un d'autre que VEOLIA.

Le Président explique qu'on pourra interroger les distributeurs d'eau et tenter de négocier

Le Conseil Communautaire,

Après délibération à l'unanimité :

- **Valide les nouveaux tarifs de prestations**
- **Valide le nouveau prix des fiches de paie**
- **Autorise le Président à signer les nouvelles conventions avec les communes**
- **Autorise le Président à adhérer au marché groupé de contrôle des PEI de MATEC à compter du 1^{er} janvier 2025.**

6) DIVERS

Pas de divers